Reprise du Géant Casino la Batelière par Parfait : le rapporteur général indique avoir mené des auditions et des constatations dans le cadre d'une vérification des engagements

Publié le 16 décembre 2024

A l'occasion de la décision de l'Autorité du 22 décembre 2022 conduisant à la prise de contrôle exclusif de l'hypermarché Géant Casino La Batelière par le groupe Parfait, ce dernier s'est notamment engagé à céder le fonds de commerce de l'hypermarché de La Batelière. Cet engagement de cession visait en particulier à prévenir l'apparition d'un duopole sur le marché des hypermarchés situés dans la zone de la plaine foyalaise. Le groupe Parfait s'est également engagé à préserver la valeur du fonds de commerce à céder ainsi que celle du centre commercial dans lequel il est situé.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence indique que des auditions et des constatations ont été réalisées en Martinique dans le cadre d'une vérification des engagements pris par le groupe Parfait à l'occasion d'une opération de concentration

Lire le communiqué de presse